

L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis

ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

IMPACT DE LA NOUVELLE LOI D'INVESTISSEMENT ET DE LA NOUVELLE LOI INCITATIVE SUR L'INVESTISSEMENT

SEMINAIRE PONCTUE DE NOMBREUX CAS PRATIQUES

31 Oct. & 01ER Nov. 2018

HOTEL LAICO – TUNIS

Tarif: 700 DT/HT (TVA 19%)

ANIME PAR

Mme. Habiba LOUATI

Ex-Directeur Général - Ministère des Finances



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Compréhension des nouvelles mesures liées à l'investissement;
- Compréhension des nouveaux avantages des différents régimes au titre de l'exploitation et au titre du réinvestissement;
- Analyse comparative avec l'ancienne législation;
- Détermination de l'impact du nouveau régime des incitations fiscales en vigueur à partir du 01 Avril 2017 sur l'investissement;

PUBLIC CIBLE

 Comptables, financiers, opérateurs économiques, gestionnaires, membres de Conseils d'administrations et tous les cadres des sociétés de Capital Risque et fonds communs de placements à risque.

FORMATEUR

Mme. Habiba LOUATI

Ex-Directeur Général - Ministère des Finances - DGELF.

PROGRAMME

JOURNEE DU 31 OCTOBRE 2018

08H45-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	 Commentaire de la nouvelle loi d'investissement « loi N° 2016-71 du 30 septembre 2016 » L'instance tunisienne de l'investissement Le conseil supérieur de l'investissement Le fond tunisien de l'investissement Les primes d'investissement
11h00-11h15	Pause-café
11h15-13h00	 II. Commentaires des nouvelles incitations fiscales « Loi N°2017-08 du 14 février 2017 1. Incitations fiscales au titre de l'activité Développement Régional Développement Agricole Exportation Activités de soutien et de lutte contre la pollution Entreprises nouvellement créées
13h00-14h30	Déjeuner
14h30-17h00	 2. Incitations fiscales au titre des souscriptions au capital initial des sociétés ou à son augmentation Développement régional Développement agricole Exportation totale Secteurs innovants Jeunes promoteurs

JOURNEE DU 01ER NOVEMBRE 2018

09h00-11h00	 Mesures transitoires Modifications apportées à la loi incitative : Par les notes communes portant sur le commentaire de la loi incitative Par la loi des finances pour l'année 2018
11h00-11h15	Pause-café
11h15-13h00	IV. Ajout apporté à la loi incitative par la loi 2018-20 du 17Avril 2018 relative au Startup
13h00-14h30	Déjeuner
14h30-17h00	V. Impact de la nouvelle législation de la loi incitative sur l'investissement